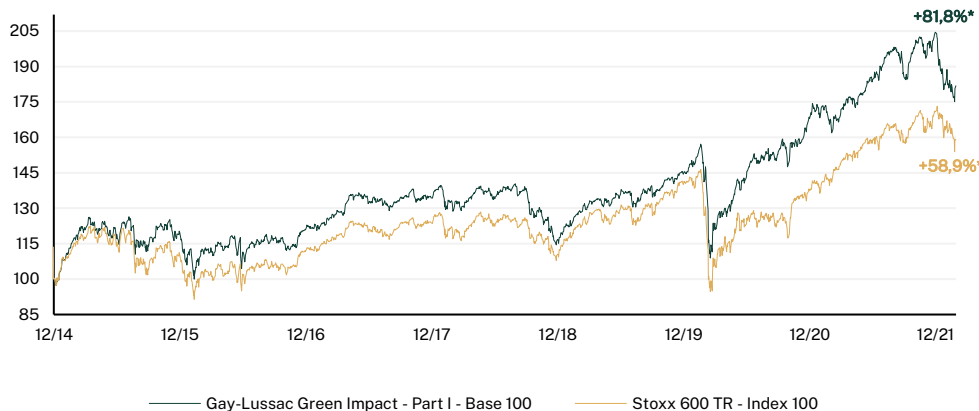


INFORMATIONS GENERALES

Dépositaire	Société Générale
Code ISIN (Part A)	FR0010178665
Code ISIN (Part I)	FR0010182352
Code ISIN (Part R)	FR0014000E19
FCP Eligible au PEA	Oui
Valorisation	Quotidienne
Frais de Gestion Part A	2,316% de l'actif net
Frais de Gestion Part I	0,96% de l'actif net
Frais de Gestion Part R	1,40% de l'actif net
Commission de surperformance (High Water Mark)	20% TTC par rapport à l'indice
Droits d'entrée	2% maximum
Droits de sortie (acquis au FCP)	None
Valeur Liquidative (Part A)	403,22€
Valeur Liquidative (Part I)	203 908,02€
Valeur Liquidative (Part R)	165,42€
Date de création (Part A)	3-juin-05
Date de création (Part I)	11-avr-07
Date de création (Part R)	18-dec-20
Actif Net	80,07 M€

Performances et statistiques au 28 février 2022



	1M	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Lancement
Part A	-1,7%	-11,3%	20,7%	14,8%	22,0%	-14,3%	9,6%	-0,2%	17,7%	168,81%**
Stoxx 600	-3,4%	-7,1%	22,2%	-4,0%	23,2%	-13,2%	7,7%	-1,2%	6,8%	67,66%
Stoxx 600 TR	-3,2%	-7,0%	24,9%	-2,0%	26,8%	-10,8%	10,6%	1,7%	9,6%	164,24%
Part I	-1,6%	-11,1%	21,8%	16,3%	23,7%	-13,1%	11,1%	1,1%	19,4%	103,91%***
Stoxx 600	-3,4%	-7,1%	22,2%	-4,0%	23,2%	-13,2%	7,7%	-1,2%	6,8%	18,56%
Stoxx 600 TR	-3,2%	-7,0%	24,9%	-2,0%	26,8%	-10,8%	10,6%	1,7%	9,6%	79,62%

*Performance affichée depuis le 31/12/2014 **Performance depuis le lancement de la part A le 3/06/2005
***Performances depuis le lancement de la part I le 11/04/2007

Valeurs à 3 ans (Données Bloomberg)	Gay-Lussac Green Impact
Volatilité	17,98%
Max Drawdown	-30,66%
Beta	0,88
Sharpe Ratio	0,64
Tracking Error	8,61%

RATIOS CLES

Taux d'investissement (lignes directes)	90,98%
Nombre de lignes	36
Performances mensuelles Part A	-1,69%
Performances mensuelles Part I	-1,59%
Performances mensuelles Part R	-1,63%
PER médian 2022	20,93

REPARTITION PAR CAPITALISATION

Nom	% actif net
Plus de 5 Mds €	53,26%
De 1 à 5 Mds €	27,57%
Moins de 1 Mds €	19,17%
Capitalisation moyenne (Mds €)	48,73
Capitalisation médiane (Mds €)	6,51

CINQ PREMIERES POSITIONS DU FONDS

Nom	% actif net
NOVO NORDISK A/S-B	9,85%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	5,83%
SHURGARD SELF STORAGE SA	5,11%
KONINKLIJKE DSM NV	5,01%
AIR LIQUIDE SA	4,61%

Commentaire macro-économique

Le mois de février a été marqué par l'invasion russe sur le territoire ukrainien. Aux dramatiques conséquences humaines s'ajoute une incertitude protéiforme, qui explique le recul des marchés actions : S&P 500 -3,14%, CAC 40 -4,86%, STOXX 600 -3,36%.

En Europe, la proximité du conflit a eu des répercussions sur de nombreux plans. Les membres de l'Union Européenne ont su s'accorder relativement rapidement sur des mesures de sanctions envers la Russie et ses personnalités influentes. En Allemagne, une prise de conscience semble s'être opérée, avec le souhait du chancelier Olaf Scholz d'augmenter significativement et durablement le budget de la défense, ainsi que réduire sa forte dépendance au gaz russe. Pour la première fois de son histoire, l'Union Européenne va financer l'achat et la livraison d'armement à l'Ukraine. Du point de vue purement économique, les conséquences sont nombreuses et encore difficiles à saisir pleinement : des disruptions sont notamment à attendre du point de vue des matières premières et de la logistique. Il ne serait pas étonnant de voir les prévisions de croissance du continent revues à la baisse. Concernant l'inflation, l'indice de prix à la consommation en zone euro a dépassé le consensus (5,3%) pour atteindre 5,8% en février. En termes de politique monétaire, la BCE devrait rester encore accommodante à court terme afin de soutenir l'économie.

Aux Etats-Unis, les autorités s'attendent à durcir le ton face à Moscou en mobilisant notamment l'alliance transatlantique. En collaboration avec l'Union Européenne, le pays a lui aussi mis en place une batterie de sanctions économiques et financières envers la Russie, mais les autorités américaines sont restées très prudentes dans leur discours afin de ne pas risquer l'escalade militaire. En dehors de ce conflit, l'indice ISM manufacturier du pays est ressorti au-delà du consensus, à 58,6, contre 57,6 en janvier. L'inflation devrait rester sur des niveaux élevés en février, sans avoir encore été particulièrement touchée par les conséquences du conflit ukrainien. Le rendement du taux dix ans américain s'est détendu en fin de mois (-21,8pb depuis le point haut atteint le 15/02 à 2,04%), l'aversion pour le risque renforçant son statut de valeur refuge. Ce repli a d'ailleurs favorisé un mouvement fly-to-quality. Enfin, la FED se retrouve elle aussi dans une position délicate, avec la nécessité de ralentir l'inflation sans pour autant affecter l'économie. Le relèvement attendu des taux directeurs pourrait ainsi se limiter à 0,25%.

PROCESSUS DE GESTION

- Deux critères défensifs, **Low Volatility** et **Low Beta**, un critère de performance, **Momentum** ainsi qu'un **filtre d'exclusions sectorielles** ESG pour filtrer quantitativement l'univers d'investissement.
- Sélection de 3 à 4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels par un Comité Macroéconomique trimestriel réunissant économistes, stratèges, gérants de fonds et analystes financiers.
- Définition de l'univers investissable par la sélection des valeurs en adéquation avec les thèmes retenus et validés par l'analyse fondamentale financière et extra-financière (critères ESG et indicateurs environnementaux des sociétés).
- Construction, suivi du portefeuille en budget de risque et suivi des controverses.

OBJECTIFS DE GESTION

- Surperformer l'indice de référence, le Stoxx Europe 600 NR**, sur une période supérieure à 5 ans tout en appliquant une stratégie d'investissement durable.
- Le fonds est majoritairement investi sur les grandes capitalisations des pays de l'Union Européenne.

EQUIPE DE GESTION

Louis de FELS	Daphné PARANT
Hugo VOILLAUME, CFA	Paul EDON
Guillaume BUHOURS	Thibaut MAISSIN
	Arthur BERNASCONI

EXPOSITION AU RISQUE



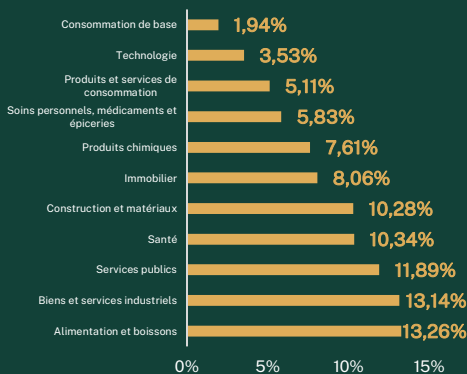
Commentaire de gestion

Durant le mois de février, nous avons continué d'appliquer au sein du fonds Gay-Lussac Green Impact nos nouvelles thématiques d'investissement macroéconomiques privilégiant ainsi les valeurs décorrélées et les entreprises sous-valorisées, tout en respectant notre processus de gestion des risques. Ainsi, nous avons renforcé nos participations en **UPM, Befesa et Vinci** et avons commencé à nous désinvestir de la valeur **EDP - Energias de Portugal**.

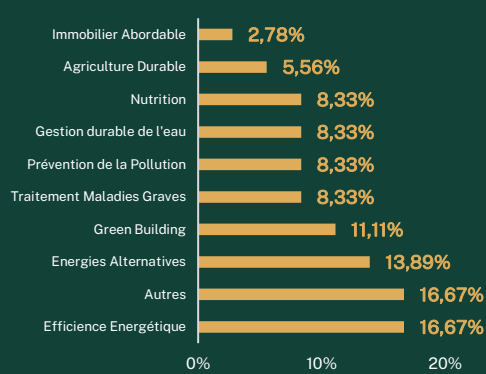
Etant exposé aux énergies renouvelables, le fonds Gay-Lussac Green Impact a été marqué par les conséquences des tensions géopolitiques actuelles. **EDP - Energias de Portugal** a publié son rapport ESG relatif à l'exercice 2021 et a affiché un pourcentage d'exposition de son chiffre d'affaires au charbon à la hauteur de 7%. Ce pourcentage, en augmentation par rapport à 2020 est contraire à notre Politique Charbon (*disponible sur notre site internet, rubrique Investissement Responsable*). En effet, Gay-Lussac Gestion applique une exclusion systématique à la hauteur de 5% du chiffre d'affaires des entreprises exposées directement ou indirectement au charbon dans le cadre de leurs activités.

Enfin, dans ce contexte de fortes tensions géopolitiques, nous avons constaté un rebond des pure-players dans les énergies renouvelables. Cette stimulation de la demande d'énergies décarbonées illustre la volonté européenne d'indépendance énergétique vis-à-vis du gaz russe couplé aux objectifs de décarbonation de l'Europe, ainsi que du besoin de transition énergétique rapide. Nous pouvons citer au sein du fonds **Orsted, EDP Renovaveis** ou encore **Verbund**, qui ont respectivement performé de +27.36%, 19.21% et 15.51% sur le mois de février.

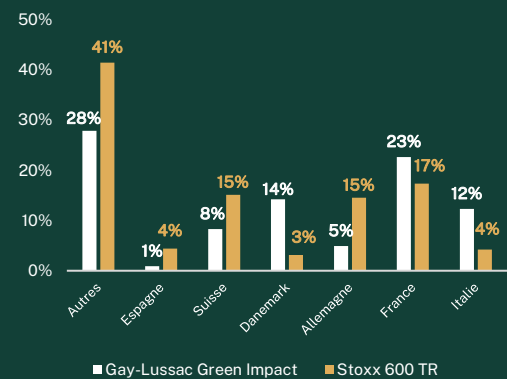
REPARTITION PAR SECTEUR



THEMES D'INVESTISSEMENT DURABLE



REPARTITION GEOGRAPHIQUE

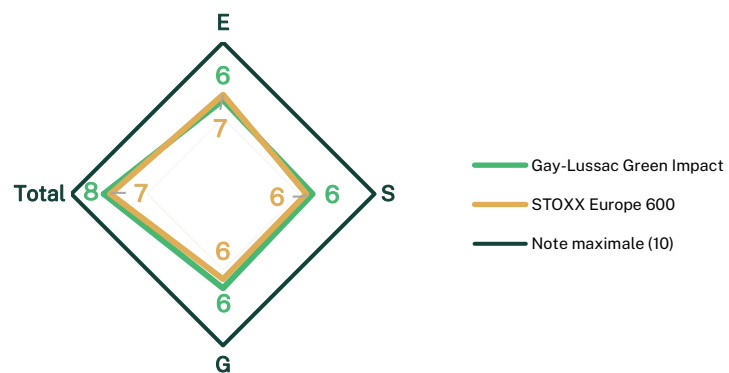


Notations extra-financières (ESG)

ANALYSE EXTRA-FINANCIERE DU PORTEFEUILLE*

	Gay-Lussac Green Impact (sur 10)	Indice de référence (sur 10)
Note moyenne pondérée E	6,21	6,55
Note moyenne pondérée S	5,95	5,50
Note moyenne pondérée G	6,25	5,63
Note moyenne pondérée ESG**	7,90	7,43

COMPARAISON DU SCORE ESG AVEC SON INDICE



*Sont pris uniquement en compte dans l'analyse extra-financière du portefeuille, les titres vifs (actions et obligations corporate).

**La note ESG n'est pas une moyenne équilibrée des critères ESG, mais une moyenne pondérée en fonction des critères les plus pertinents pour chaque entreprise en portefeuille, selon son industrie et son sous-secteur.

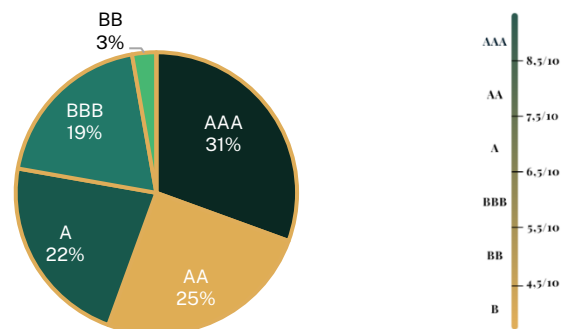
Taux de couverture : 100% (75% MSCI + 25% analyse interne)

L'indice de référence choisi est un indice de marché large qui ne garantit pas les caractéristiques sociales et gouvernementales promues par le fonds.

TOP 5 DES MEILLEURES NOTES ESG DU FONDS

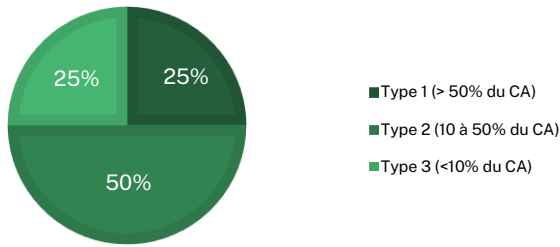
Valeurs	Pays	Note ESG/10	Notation	% actif net
ORSTED A/S	Danemark	10	AAA	1,59%
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	Portugal	10	AAA	1,76%
KONINKLIJKE DSM NV	Pays-Bas	9,6	AAA	5,01%
UPM-KYMMENE OYJ	Finlande	9,4	AAA	1,94%
VERBUND AG	Autriche	9,3	AAA	1,08%

REPARTITION DES VALEURS PAR NOTATION



Indicateurs d'investissement durable

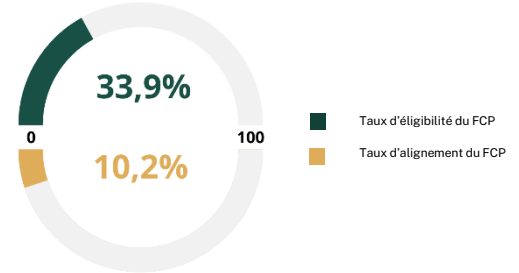
INTENSITE VERTE (répartition par type d'émetteur)



- Les émetteurs de **Type 1** ont plus de 50% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables ;
- Les émetteurs de **Type 2** ont entre 10% et 50% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables ;
- Les émetteurs de **Type 3** ont moins de 10% de leur chiffre d'affaires issu d'activités durables.

Taux de couverture : 100%. Source : MSCI.

ALIGNEMENT ET ELIGIBILITE A LA TAXONOMIE EUROPEENNE

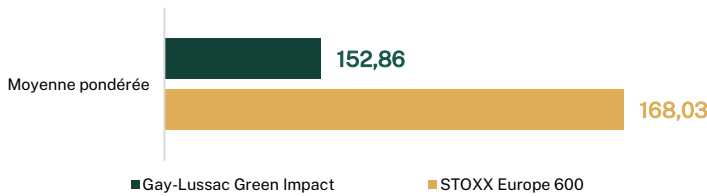


Taux de couverture du fonds : 78%. Source : MSCI.

Indicateurs d'impact environnemental

INTENSITE CARBONE

Scopes 1+2



Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre générées par la combustion de combustibles fossiles et processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise. Scope 2 : Emissions de gaz indirects liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.

Taux de couverture du fonds : 97% ; taux de couverture de l'indice : 99%.

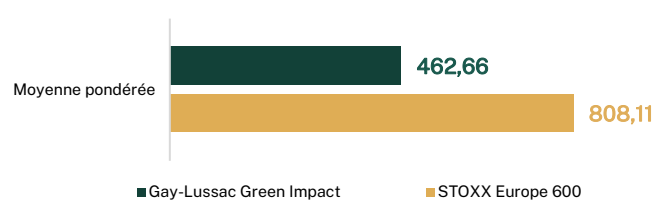
*Intensité carbone : Scope 1 + 2 / Millions de Chiffre d'Affaires en €

Intensité carbone pondérée : Il s'agit de l'empreinte carbone du fonds en fonction du pourcentage d'allocation de chaque valeur dans le fonds. La méthodologie de calcul de l'intensité carbone pondérée est issue de l'Annexe 1 des RTS du règlement SFDR datant du 03/2021 et correspond à l'indicateur obligatoire n°3 des principales incidences négatives (PAI) à publier.

Avertissement : Les calculs d'intensité carbone ne prennent en compte que les titres vifs (actions) et ne prennent pas en compte les produits dérivés, instruments de couverture, investissement dans des fonds.

Par ailleurs, les calculs sont effectués à partir de la capitalisation boursière au 02/03/2022 et le dernier chiffre d'affaires annuel en date des émetteurs.

Scope 3

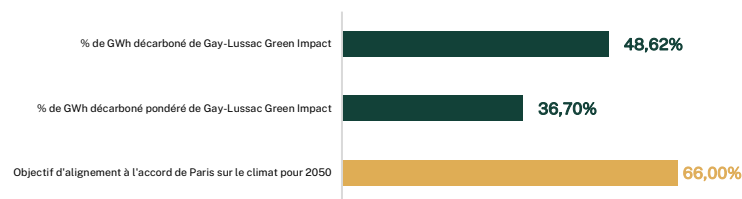


Scope 3 : Autres émissions indirectes produites par les activités de l'organisation, en aval et en amont de la production, lié à la chaîne de valeur complète, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.

Taux de couverture du fonds : 78% ; taux de couverture de l'indice : 93%.

ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT (Scénario -2°C)

Pourcentage de GWh décarbonés du fonds

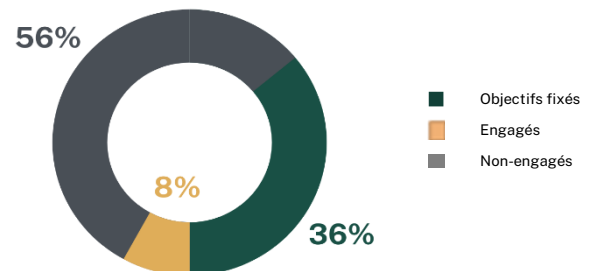


Le pourcentage de GWh décarboné correspond à la part d'énergies renouvelables, vertes ou alternatives issues du mix énergétique des positions en portefeuille. Afin de s'aligner avec le scénario 2°C de l'accord de Paris sur le Climat, les entreprises doivent atteindre un taux de GWh décarboné d'au moins 66%.

Source: Irena International Renewable Energy Agency - *Global Energy Transformation: Roadmap to 2050*.

Taux de couverture du fonds : 78%.

Taux d'engagement des sociétés en portefeuille



Objectifs fixés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds ayant soumis un scénario respectant la trajectoire d'alignement -2°C de l'Accord de Paris sur le climat au travers d'objectifs quantitatifs.

Engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds s'étant engagés à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Non engagés : pourcentage d'émetteurs présents dans le fonds n'ayant pas officiellement déclaré s'engager à respecter l'objectif -2°C de l'accord de Paris sur le climat.

Source : Science Based Target Initiative

